



PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT, le TRENTE ET UN DECEMBRE à QUINZE heures trente,
L'associé unique de la SASU APEN, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 666 625 EUROS, Dont le siège social est situé au 102 rue de Lannoy à Villeneuve d'Ascq (59650), Inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Lille Métropole, sous le numéro 421 850 066 000 42, Représentée par la SARL GROUPE EXCELLENCE en sa qualité de Président, s'est réuni en assemblée au 102 rue de Lannoy à Villeneuve d'Ascq (59650).

L'assemblée est présidée par Monsieur Moez BEN KHELIL, cogérant de la SARL GROUPE EXCELLENCE.

Le président constate que l'associé unique de la SAS APEN, la SARL GROUPE EXCELLENCE, représentée par M. Moez BEN KHELIL (cogérant), est présente et représente 100 % des parts.

Le président déclare que l'assemblée est légalement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes et d'un nouveau commissaire aux compte suppléant

La discussion est ouverte.

Le Président indique qu'il souhaite que l'associé unique nomme nouveau un commissaire aux comptes titulaire et un commissaire aux comptes suppléant pour une prise de fonction effective au 01/01/2021.

Une discussion s'en suit et la résolution suivante est prise.

Première résolution

L'associé unique de la SAS APEN nommé à compter du 1^{er} janvier 2021, la société AUDIT COMMISSARIAT représentée par son Président M. Oliver HERLIN, domiciliée au 70 rue de Madrid à DOUVVIN (62138) aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire et la société NORAUDIT représentée par son Gérant M. Nicolas ROSZAK, domiciliée au 154 rue de l'Abregain à LIEVIN (62800) aux fonctions de commissaire aux comptes suppléant. Conformément à la loi, leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle du sixième exercice suivant leur nomination.

Le président demande à l'associé unique d'approuver la présente résolution.

La résolution mise aux voix est votée et adoptée à l'unanimité par l'associé unique de la SAS APEN, la SARL GROUPE EXCELLENCE, qui représente 100 % des actions de la SAS APEN.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée ce jour à 15h45. De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé par tous les associés présents.

Fait en 3 exemplaires à VILLENEUVE D'ASCQ, le 31/12/2020

L'associé unique, la SARL GROUPE EXCELLENCE représentée par Monsieur Moez BEN KHELIL, cogérant (signature)


GROUPE EXCELLENCE
102 rue de Lannoy
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 73 16 93 - Fax 03 20 73 81 07
Siret : 514 997 504 00024 - APE : 6480 Z

PS: Le ^{Titulaire} commissaire aux comptes sortant le 01/01/2021
est : Audit Penge HAN TIAUX. RCS Lille n° 500 549 563

Le commissaire aux comptes suppléant sortant le 01/01/2021 est :
Audit Commissariat. RCS PARIS n° 353 648 595

GES
SECURITE PRIVEE



CHARTRE
diversité
EN ENTREPRISE

Article L442-14 du CST : "L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. (Art. 8 de la loi du 12/07/1983). Il est interdit aux personnes assurant une activité commerciale à l'article L. 611-1 ainsi qu'à leurs agents de s'engager, à quelque moment et sous quel que forme que ce soit, dans le déroulement d'un conflit de travail ou d'événements s'y rattachant. Il leur est également interdit de se mettre à une surveillance relative aux opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou aux appartenances syndicales des personnes."


GROUPE EXCELLENCE
102 rue de Lannoy
59650 VILLENEUVE D'ASCQ
Tél. 03 20 73 16 93 - Fax 03 20 73 81 07
Siret : 514 997 504 00024 - APE : 6480 Z